

Vos pétitionnaires désirent aussi signaler le fait que les immenses ressources du Canada pour la production des denrées, que ses richesses minières et forestières et l'exploitation de ses pêcheries exigent, afin de se développer profitablement, l'ouverture de nouveaux marchés, plus particulièrement dans les pays où les produits indigènes similaires sont limités.

Nos industries manufacturières qui se développent rapidement ont aussi un besoin croissant de matières premières que pourront leur fournir en grande partie les pays consommateurs de nos produits. Vos pétitionnaires croient que parmi les pays avec lesquels se fait ainsi un échange de trafic, l'Empire Britannique tient le premier rang par le chiffre des affaires, et que la diversité de climats et de produits réserve à cet échange un accroissement rapide et pour ainsi dire illimité.

Le commerce du Dominion avec les Etats-Unis n'est inférieur qu'à celui que nous avons avec l'Empire britannique; son développement nous est d'une grande importance, mais vu la similarité de la plupart des produits des deux pays, il est probable que ce commerce n'est pas susceptible d'une aussi grande expansion que l'échange de trafic avec l'Empire.

Vos pétitionnaires désirent vivement favoriser et développer le commerce du Canada avec l'Empire, avec nos puissants voisins les Etats-Unis et avec le reste du monde partout où l'occasion se présentera de le faire, et ils croient que par des concessions mutuelles, et l'adoption de mesures propres à établir sur de nouvelles bases les relations commerciales entre les diverses parties de l'Empire britannique et entre l'Empire et les nations étrangères, on pourrait obtenir des résultats avantageux, importants et durables; et que le maintien des restrictions imposées au Canada et aux autres parties de l'Empire par le régime dit des restrictions favorisées oppose un obstacle injustifiable à la réalisation de ce grand objet.

Le Sénat et la Chambre des Communes prient donc humblement Votre Majesté de prendre les mesures nécessaires pour dénoncer et abroger les dispositions mentionnées, contenues tant dans les traités avec le Zollverein Allemand et le royaume de Belgique que dans ceux avec les autres nations à l'égard desquelles ces mêmes dispositions sont en vigueur.

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Carling, il a été

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par Son Honneur le Président au nom du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Carling, il a été

Ordonné, qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour informer cette Chambre que le Sénat a passé la dite adresse à Sa Très Gracieuse Majesté et pour demander son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du second rapport du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps en temps, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (169) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte de la cinquante-deuxième Victoria, chapitre quatre, intitulé: "Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Carling, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Carling, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.